

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier Street / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Procurement Strategies Division / Division des
stratégies d'acquisition
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, 11C1
Phase III, Tower C
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet SPTS DAMA/OC	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZN-15TSPS/A	Date 2015-03-04
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZN-15TSPS	Amendment No. - N° modif. 005
File No. - N° de dossier 003zn.E60ZN-15TSPS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZN-003-28441	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2015-02-06 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-23	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Latendresse, Lisa	Buyer Id - Id de l'acheteur 003zn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3233 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier

003znE60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VOIR DOCUMENT CI-JOINT

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CETTE MODIFICATION #005 A POUR BUT DE MODIFIER LA DOC/AMA (VERSION FRANCAISE SEULEMENT), DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS RECUS ET DE PROCÉDER À LA PÉRIODE 3 – DERNIÈRE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

MOTIF DE LA MODIFICATION :

Dans la présente, le Canada répond aux questions reçues durant la période 2 - Période supplémentaire pour les demandes de renseignements, concernant la soumission, comme il est prévu à l'article 2.7 - Demandes de renseignements – demande de soumissions. Veuillez noter que le Canada n'est pas tenu de répondre aux questions selon un ordre séquentiel. En plus, le Canada procède à la Période 3 – Dernière période supplémentaire pour les demandes de renseignements.

Les modifications suivantes à la DOC/AMA ont été apportées à l'invitation à soumissionner française seulement. Aucune modification n'est apportée à l'invitation à soumissionner anglaise.

1. À la Partie 5, l'article 5.1.1 – Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes à la page 23 de la DOC/AMA:

Supprimer:

En présentant un arrangement, le fournisseur atteste que le fournisseur et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - arrangement, des instructions uniformisées 2008. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Remplacer par:

En présentant un arrangement, le fournisseur atteste que le fournisseur et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – à la pièce jointe H. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. À la Partie 5, l'article 5.1.3 – Marchés réservés aux entreprises autochtones à la page 24 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Les soumissionnaires qui cherchent à se qualifier pour une OC/ un AA permanent autochtone doivent remplir la certification de la collection de composants de données de SCSP. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements requis dans l'attestation ci-dessous et doivent les inclure dans leur soumissions. Les soumissionnaires peuvent également satisfaire à l'exigence en reproduisant les documents d'une autre manière, à condition que le libellé du document n'est pas modifié.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ATTESTATION DU STATUT D'ENTREPRISE AUTOCHTONE
(OBLIGATOIRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES QUI VEULENT SE QUALIFIER
POUR UN AMA AUTOCHTONE)**

Remplacer par:

Les soumissionnaires que cherchent à se qualifier pour une OC/ un AA permanent autochtone doivent remplir la certification de la Composante de collecte de données de SSPC. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements requis dans l'attestation ci-dessous et doivent les inclure dans leur soumission. Les soumissionnaires peuvent également satisfaire à l'exigence en reproduisant les documents d'une autre manière, à condition que le libellé du document ne soit pas modifié.

**ATTESTATION DU STATUT D'ENTREPRISE AUTOCHTONE
(OBLIGATOIRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES QUI VEULENT SE QUALIFIER
POUR UNE OC/UN AMA AUTOCHTONE)**

3. À la Partie 6B, l'article 6.1 – Documents de demande de soumissions à la page 38 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Un modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent sera créé et mis à la disposition des utilisateurs désignés (disponible à l'annexe G - Modèle de demande de soumissions ou sur le site Web de SPTS).

Remplacer par:

Un modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent sera créé et mis à la disposition des utilisateurs désignés.

4. À la Partie 6B, l'article 6.2.2 – Désignation des autorités contractantes à la page 39 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Tous les contrats pour les clients n'ayant pas l'autorisation légale de passer des contrats du palier 1 ou du palier 2 seront gérés par TPSGC ou par Services partagés Canada (SPC).

Remplacer par:

Tous les contrats pour les clients n'ayant pas l'autorisation légale de passer des contrats du palier 1 ou du palier 2 seront gérés par TPSGC.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. À la Partie 6C, l'article 6.1 – Général à la page 42 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle:

CE (pour les besoins de complexité élevée), les conditions générales 2035. Le modèle ci-dessus est disponibles dans le *guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Un modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent sera créé et mis à la disposition des utilisateurs désignés (disponible à l'annexe G - Modèle de demande de soumissions ou sur le site Web de SPTS).

Remplacer par:

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle:

CE (pour les besoins de complexité élevée)

Un modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent sera créé et mis à la disposition des utilisateurs désignés.

6. À la Partie 7A, l'article 7.9 – Instrument de commande à la page 54 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné dans le formulaire PWGSC-TPSGC 942, «Commande subséquente à une offre à commandes», ou par document électronique.

Remplacer par:

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné dans le formulaire PWGSC-TPSGC 942, «Commande subséquente à une offre à commandes».

7. À la Partie 7B, l'article 7.2.6.1 à la page 59 de la DOC/AMA:

Supprimer:

L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 2.7.3., sauf pour les cas prévus au paragraphe 2.7.4. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remplacer par:

L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 7.2.6.2, sauf pour les cas prévus au paragraphe 7.2.6.3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.

8. À la Partie 7B, l'article 7.8.2 à la page 63 de la DOC/AMA:

Supprimer:

Taxes applicables :

Coût estimatif: _____ \$

9. À la Partie 7B, l'article 7.14 – Restructuration de l'utilisateur désigné à la page 67 de la DOC/AMA:

Ajouter:

Peu importe la forme de restructuration, le Canada peut désigner un autre ministère ou organisme du gouvernement comme l'autorité contractante ou le responsable technique selon les besoins pour tenir compte aux rôles et responsabilités associé avec la restructuration.

10. À la Partie 7B, l'article 7.15.3 Remplacement d'individu spécifiques, sous-article ii. à la page 68 de la DOC/AMA:

Supprimer:

- (b) d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant acceptable pour le Canada, que le responsable technique devra évaluer. Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser.

Si un retard justifiable s'applique, le Canada peut exiger (c) (ii) (b) ci-dessus au lieu de résilier le contrat selon l'article « Retard justifiable ». Un retard justifiable ne comprend pas l'indisponibilité des ressources en raison de la répartition de la ressource à un autre contrat ou projet (y compris ceux de la Couronne) étant effectuée par l'entrepreneur ou l'une de ses affiliées.

Remplacer par:

- (b) d'évaluer l'information fournie sous i. ci-dessus ou si l'information n'a pas été fournie, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant acceptable pour le Canada, que le responsable technique devra évaluer. Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser. Après l'évaluation du remplaçant, le Canada peut accepter le remplaçant, exercer leurs droits à ii. (a) ci-dessus ou demander à l'entrepreneur de proposer un autre remplaçant dans les 5 jours ouvrables de la demande.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si un retard justifiable s'applique, le Canada peut exiger ii. (b) ci-dessus au lieu de résilier le contrat selon l'article « Retard justifiable ». Un retard justifiable ne comprend pas l'indisponibilité des ressources en raison de la répartition de la ressource à un autre contrat ou projet (y compris ceux de la Couronne) étant effectuée par l'entrepreneur ou l'une de ses affiliées.

Questions et réponses

Question 44:

S'il n'y a aucuns changements pour notre compagnie, devons-nous soumettre un « clé USB» avec notre copie papier, c'est à dire que ce n'est pas clair de ce qu'il faut mettre sur la clé USB?

Réponse 44:

Une copie sur clé USB ou CD est une exigence de la Section 1 Soumission technique tel qu'indiqué à la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions à la page 18 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS / A) et à la partie 3 – Instructions pour la préparation des arrangements à la page 15 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A). Si vous ne changez pas votre soumission technique et renouveler tout simplement les volets et / ou les catégories pour lesquelles vous êtes actuellement qualifiés, vous allez soumettre l'attestation des droits acquis (Section III Certifications) sur papier et dans le CCD. Vous n'êtes pas tenu de présenter une copie sur clé USB ou CD.

Question 45:

Bien que la question suivante a été soumise pour la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), la réponse s'applique également à la question/réponse #21 de la modification 003 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A).

En ce qui concerne la question / réponse # 18 de la modification 003, en tant que titulaire actuel d'un AMA centré sur les solutions, notre arrangement couvre actuellement le palier 2. Comme nous allons renouveler, nous aimerions aussi être admissible à recevoir les possibilités offertes pour le palier 1. Pour ce faire, nous comprenons que cela nécessite l'ajout du palier 1 quand nous compléterons les composantes dans le CCD.

Par conséquent, s'il vous plaît confirmer que nous devons suivre la colonne «C» dans le tableau de présentation des arrangements et non PAS la colonne « D » puisque nous ajoutons un niveau inférieur.

Réponse 45:

Si vous êtes un titulaire actuel d'un AMA sous le palier 2 et que vous souhaitez devenir un titulaire sous le palier 1, pour les mêmes volets et / ou catégories pour lesquelles vous êtes actuellement qualifié, vous devez indiquer dans la CCD que vous souhaitez maintenant offrir le palier 1 des services. Vous devez également fournir l'attestation des droits acquis dans la CCD et en version papier (qui se trouve à la pièce-jointe C de la DAMA) et/ou fournir l'attestation des droits acquis dans la CCD et en version papier (qui se trouve à la pièce-jointe E de la DOC/AMA) comme indiqué à la colonne C dans les grilles de soumission trouvés à la partie 3, l'article 3.1.3 à la page 20 de la DOC/AMA et à la page 17 de la DAMA.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Activation de la Période 3 – Dernière période supplémentaire pour les demandes de renseignements:

Le Canada confirme par la présente que la Période 3 – Dernière période supplémentaire de questions, est maintenant en vigueur et se termine le 10 mars 2015, à 14 h (HAE). Les soumissionnaires qui posent une question supplémentaire durant cette période sont invités à faire référence, dans leur question supplémentaire, au numéro de réponse fournie par le Canada à la Période 2 – Période supplémentaire pour les demandes de renseignements, à propos de laquelle le soumissionnaire demande d'autres précisions.

Conformément à l'article 2.7, Demandes de renseignements – demande de soumissions à la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs, le Canada confirme qu'il a reçu 2 questions. À ce moment-ci, des réponses ont été fournies à toutes les questions qui ont été reçues dans le délai établi pour la Période 2 - Période supplémentaire pour les demandes de renseignements, soit au plus tard le 4 mars 2015, à 14 h (HNE). Voici un sommaire des modifications antérieures à la demande de soumissions émises pour l'invitation E60ZN-15TSPS/A concernant les réponses du Canada aux questions de la Période 1 et la Période 2.

Modification à l'invitation no.	Distribution	Date publiée	Les réponses du Canada aux questions de la Période 1 – Période de questions initiale
Modification 001	Achatsetventes.gc.ca	10 février 2015	
Modification 002	Achatsetventes.gc.ca	17 février 2015	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Modification 003	Achatsetventes.gc.ca	24 février 2015	12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35
Modification 004	Achatsetventes.gc.ca	27 février 2015	36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43
Modification 005	Achatsetventes.gc.ca	05 mars 2015	44 et 45

TOUTES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.